

LEGENDE

	Limite de zone	UA	Nom de zone
	Emplacement réservé		Constructions ajoutées par le bureau d'études
ER1	Numéro d'opération (renvoi à la liste des emplacements réservés)		
	Paramètre d'Abtense de Projet d'Aménagement global au titre du L123-2-a du code de l'urbanisme		
	Secteur affecté d'un pourcentage de logements locatifs au titre du L123-2-b du code de l'urbanisme		
	Espace boisé classé à conserver ou à créer L130-1 du code de l'urbanisme		
	Espaces verts à protéger au titre du L123-1-5,7 du code de l'urbanisme		
	Élément paysager à protéger au titre du L123-1-5,7 du code de l'urbanisme		
	Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination en application du R123-12 alinéa 2 du code de l'urbanisme		
	Zone Z2 de protection autour de Calaire Chimie (R = 516 mètres)		

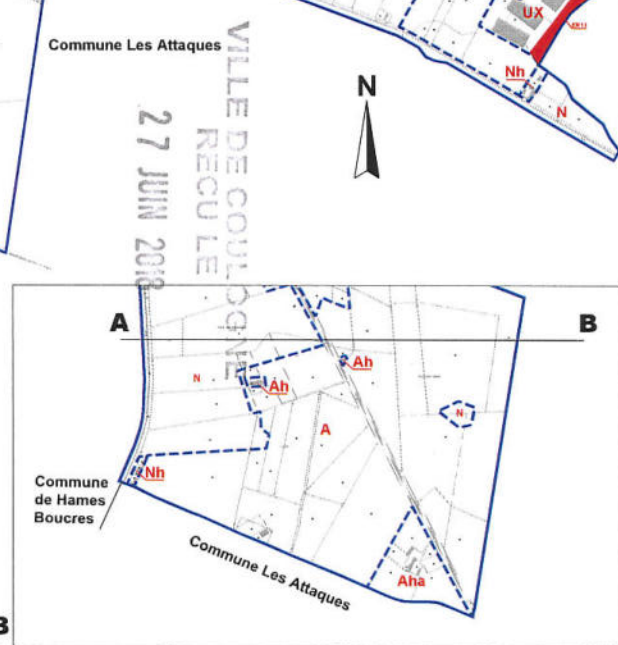
Emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
ER1	Création d'une réserve incendie	Commune	300 m²
ER2	Aménagement du carrefour des trois communes	Département	2 940 m²
ER3	Création d'un accès	Commune	586 m²
ER4	Aménagement du réseau d'assainissement	Commune	990 m²
ER5	Création d'une réserve incendie	Commune	1 292 m²
ER6	Création d'une réserve incendie	Commune	819 m²
ER7	Aménagement de la voirie	Commune	386 m²
ER8	Création d'un accès	Commune	783 m²
ER9	Création d'un accès	Commune	623 m²
ER10	Aménagement d'une place	Commune	339 m²
ER11	Création d'un espace vert	Commune	14 563 m²
ER12	Élargissement de l'accès (L123-12)	Commune	2 511 m²
ER13	Création d'un accès	Commune	548 m²

TYPOLOGIE DES ZONES

UC zone urbaine centrale correspondant au centre ancien
 UC1 secteur urbain central limité à des opérations de travaux de bonne commune
 UD zone urbaine périphérique avec une dominante d'habitat individuel
 UD1 secteur urbain à l'ouest de l'aménagement d'habitat individuel
 UE zone urbaine périphérique avec une dominante d'habitat individuel issu d'une création spéculative
 UL zone urbaine destinée à l'accueil d'équipements sportifs et culturels
 UG1 secteur destiné à accueillir des constructions nouvelles d'équipements de loisirs et de culture
 UX zone urbaine avec une vocation économique
 UG1a secteur à vocation économique ou les communes ne sont pas adhérentes
 1AU zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisme à court terme à vocation dominante forestière
 1AUa zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisme à court terme à vocation dominante forestière
 1AUX zone à caractère naturel destinée à accueillir à court terme des constructions d'activités économiques
 2AU zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisme à long terme à vocation dominante forestière
 A zone à caractère agricole
 Ah secteur agricole où les constructions sont autorisées sous certaines conditions
 A1 secteur agricole où les constructions sont autorisées sous certaines conditions sous réserve d'une autorisation
 A2 secteur agricole où les constructions sont autorisées sous certaines conditions sous réserve d'une autorisation
 N zone à caractère naturel et forestier
 N1 secteur naturel destiné à l'accueil d'activités agricoles
 N2 secteur naturel où les constructions sont autorisées sous certaines conditions
 N3 secteur naturel où sont autorisées les petites fermes
 N4 secteur naturel où sont autorisées les petites fermes
 N5 secteur naturel destiné au dépôt de matériaux et d'équipage

REQU à la Sous-Prefecture de CALAIS le 19 JUN 2018



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE COULOGNE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

ZONAGE DOSSIER APPROBATION

SoREPA
 80 rue de Marck - 59 441 Valenciennes Cedex
 Tél 03 20 89 92 00 Fax 03 20 89 92 01

DATE
 JUIN 2011

ECHELLE
 1:5000

4.1